



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL MAINTIEN SON OPPOSITION AU PROJET DE LA COMMUNE DU GAULT-DU-PERCHE DE QUITTER LE LOIR-ET-CHER POUR REJOINDRE L'ÈURE-ET-LOIR

Ce lundi 8 octobre sur saisine du Ministère de l'Intérieur, les élus départementaux réunis en session plénière ont réaffirmé leur opposition au projet de la commune du Gault-du-Perche de quitter le Loir-et-Cher pour rejoindre l'Eure-et-Loir. À l'unanimité, moins 3 abstentions, les conseillers départementaux ont voté le maintien de la commune percheronne dans le Loir-et-Cher, s'opposant ainsi à la modification des frontières départementales.

Lundi 8 octobre à Blois, les conseillers départementaux étaient réunis en session plénière autour du Président, Nicolas Perruchot, pour statuer sur la modification des frontières départementales suite au souhait de la commune loir-et-chérienne du Gault-du-Perche de fusionner avec les communes euraliennes de La Bazoches-Gouët et de La Chapelle-Guillaume pour créer une commune nouvelle euralienne qui aurait pour nom : Gouët-au-Perche.

L'assemblée départementale de Loir-et-Cher a exprimé un avis défavorable à la modification des limites départementales qui constituerait un précédent très préjudiciable. Le rattachement du Gault-du-Perche se traduirait par une baisse de la superficie et de la population du département de Loir-et-Cher.

Ce vote vient conforter la position adoptée le 14 septembre dernier par les élus départementaux qui avaient à se prononcer sur les modifications des limites cantonales et d'arrondissements du département.

« Je resterai opposé à tout projet qui viendrait réduire la taille de notre département et impacter notre budget. Il existe bien des possibilités de regroupement sans modifier nos frontières », précise Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental.